

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 1

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 20 heures 30,
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2018

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, C. DODARD, S. LECORDIER, T. JOSSOMME, S. HEBERT, G. COLIN, J. BERHAULT, D. MAULAVE, P. BOISSEL, O. AMEDEC, S. HEBERT, M. FOUCAULT, G. CHANCEREL, L. RENAULT

Absents : B. BAUDIN

Secrétaire de séance : D. MAULAVE

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du 15/03/2018
- Comptes administratifs
- Comptes de gestion
- Affectation de résultat
- Budgets 2018
- Vote des taux de contributions directes
- Emprunt construction de logements
- Etudes de sol – choix du prestataire
- Convention Maison Initiatives Jeunesse
- Questions diverses

SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 mars 2018. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

18/12 – COMPTES ADMINISTRATIFS

Vu le Code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Le Maire s'étant retiré,

Le conseil Municipal, sous la présidence de Mr P. BOISSEL, conformément à l'article L 121-13 du Code des Communes, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, Mr Maurice ROULETTE, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	391 372.77	476 956.86	85 584.09
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			230 365.57
RESULTAT 2017			315 949.66

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	336 517.43	58 165.34	-278 352.09
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			42 062.81
RESULTAT 2017			-236 289.28

Résultat cumulé = 79 660.38€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	22 577.05	20 586.39	-1 990.66
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			688.95
RESULTAT 2017			-1 301.71

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	18 173.38	26 786.17	8 612.79
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			63 833.63
RESULTAT 2017			72 446.42

Résultat cumulé = 71 144.71€

BUDGET LOTISSEMENT :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	85 932.29	85 932.29	0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			0.00
RESULTAT 2017			0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	85 932.29	85 932.29	0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			0.00
RESULTAT 2017			0.00

Résultat cumulé = 0.00€

BUDGET ZONE D'ACTIVITÉ :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 546.01	8 546.01	0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			0.00
RESULTAT 2017			0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 546.01	8 546.01	0.00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ			0.00
RESULTAT 2017			0.00

Résultat cumulé = 0.00€

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du budget principal et de ses budgets annexes tel que présenté ci-dessus.

18/13- COMPTES DE GESTION

Vu le Code des Communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Gorrion et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune, pour le budget principal et ses budgets annexes (Lotissement, Assainissement et Zone d'Activité).

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017, pour le budget principal et ses budgets annexes (lotissement, Assainissement et zone d'Activité) dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

18/14- AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL :

Vu le compte administratif 2017 du budget principal approuvé par délibération du 29/03/2018 ;

Vu le compte gestion 2017 du Comptable approuvé par délibération du 29/03/2018 ;

Considérant la conformité des deux documents précités,

Considérant que le résultat de la section de **fonctionnement** de l'exercice 2017 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	85 584.09 €
Résultat antérieur reporté :	230 365.57 €
Résultat à affecter :	315 949.66 €

Considérant que le résultat de la section **investissement** de l'exercice 2017 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-278 352.09 €
Résultat antérieur reporté :	42 062.81 €
Reste à réaliser dépenses	12 450.00 €
Reste à réaliser recettes	38 962.35 €

Besoin de financement en investissement : 209 776.93 €

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation en réserve en investissement c/1068 :	209 776.93€
- Report de l'excédent en Fonctionnement c/002 :	106 172.73€

18/15 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2018

Le Conseil Municipal, après présentation des propositions de budget par monsieur le Maire, à l'unanimité approuve le budget primitif 2018, lequel s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- Fonctionnement : Dépenses = recettes = 570 192.73€
- Investissement : Dépenses = recettes = 729 739.28€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Fonctionnement : Dépenses = recettes = 23 906.74€
- Investissement : Dépenses = recettes = 87 393.59€

BUDGET LOTISSEMENT :

- Fonctionnement : Dépenses = recettes = 85 932.29€
- Investissement : Dépenses = recettes = 85 932.29€

18/ 16– VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Mr le maire annonce qu'il n'est pas en possession de l'état 1259 permettant habituellement de procéder au vote des taux de contributions directes avant le vote du budget, afin d'en assurer l'équilibre par les recettes fiscales.

Néanmoins, ne souhaitant pas accroître la pression fiscale sur les ménages, et la proposition de budget 2018 pouvant s'équilibrer à recettes fiscales constantes, le maire propose au conseil de reconduire les taux à l'identique en 2018

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur ROULETTE et sur sa proposition, après en avoir délibéré, **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 à :

- 16,09 % : taxe d'habitation
- 23,10 % : taxe foncière bâti
- 38,67 % : taxe foncière non bâti

18/17– RECOURS A L'EMPRUNT

Mr le maire annonce qu'il convient de réaliser un emprunt sur le budget principal afin de financer la construction des logements rue de Bretagne. Il présente les deux meilleures offres des banques après négociation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Anjou et du Maine l'attribution d'un prêt de 450 000€, aux conditions suivantes :

Montant : 450 000.00€
Taux fixe : 1.55%
Durée : 20 ans
Amortissement : capital constant
Périodicité : trimestrielle
Frais de dossier : 450€

Le conseil prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ; de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le conseil municipal confère toutes délégations utiles à Mr Maurice ROULETTE, maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont intégrées.

18/18– CONVENTION CHANTIER ARGENT DE POCHE

Mr le maire présente le projet de chantier argent de poche, mis en place par convention avec la Maison des Initiatives Jeunesse, service de la CCBM.

Ce chantier se déroulerait le 26 avril, de 14h00 à 17h00, sous l'encadrement de Mr Jérôme GUILLOUX, pour une activité de création d'une allée paysagère. Le coût de l'opération sera de 15€ par jeune et par chantier, sur présentation d'une facture de la MIJ.

Le conseil municipal approuve l'organisation de ce chantier argent de poche et charge le maire de signer la convention proposée par la MIJ.

18/19– CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – ETUDES DE SOL

Mr le Maire présente les propositions des entreprises pour la mission d'étude des sols, dans le cadre de la construction de logements Rue de Bretagne. Il propose de retenir la proposition de l'entreprise ICSEO, Noyal sur Vilaine (35) pour le montant de 1 998.00€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le maire de signer le contrat à intervenir et mandater la dépense correspondante, article 2132 du budget 2018.

-QUESTIONS DIVERSES

- suite à la demande d'acquisition de son logement par un locataire, une estimation notariale sera réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h.0.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

18/12 – COMPTES ADMINISTRATIFS

18/13– COMPTES DE GESTION

18/14– AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL :

18/ 15– VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

18/16 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2018

18/17– RECOURS A L EMPRUNT

18/18– CONVENTION CHANTIER ARGENT DE POCHE

18/19– CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – ETUDES DE SOL

-QUESTIONS DIVERSES

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 ^{er} Adjoint	
Mme Ghislaine COLIN, 2 ^{ème} Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 ^{ème} Adjoint	
Mr Olivier AMEEDÉ	
Mme Josiane BERHAULT	
Mme DODARD Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	/
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	
Mr Dominique MAULAVE	
Mr Laurent RENAULT	
Mr Georges CHANCEREL	